

Courrier arrivé  
le 20 JUL. 2013



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

**ARRETE n°2013/DDTM/UARDD/AM/017 du 11 juillet 2013**

de mise à jour du plan local d'urbanisme de Soubise

**La Préfète de la Charente-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme de Soubise approuvé le 20 février 2008;

VU l'arrêté préfectoral du 21 mars 2013 approuvant le plan de prévention des risques de submersion marine sur la commune de Soubise;

VU le courrier de la Préfète de la Charente-Maritime du 21 mars 2013 demandant au maire de Soubise d'engager la mise à jour du plan local d'urbanisme;

En l'absence de réponse du maire dans ce délai

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> :

Le plan local d'urbanisme de Soubise est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet est ajouté aux annexes l'arrêté préfectoral du 21 mars 2013 approuvant le plan de prévention des risques de submersion marine sur la commune de Soubise.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de Charente-Maritime.

Article 3 :

Le maire de la commune de Soubise, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

*Pour la Préfète et par délégation,  
le responsable de l'unité Aménagement de la direction  
départementale des territoires et de la mer*

*Christophe RICHARD*